

DEMANTELEMENT DU CNRS :

LE GOUVERNEMENT MAINTIENT LE CAP DE SES CONTRE-REFORMES

Le gouvernement et la direction du CNRS ont rendu public un projet de modification du décret « portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique » et le soumettent au CTP du CNRS du 18 Juin. C'est une nouvelle preuve de la volonté du gouvernement de maintenir le cap de ses contre-réformes sans tenir compte des mois de mobilisation dans les universités et les organismes.

La structuration du CNRS est profondément bouleversée : les départements scientifiques disparaissent pour être remplacés par des instituts (article 13). Ils seront « créés, supprimés ou transformés par décision du président du centre, après avis du conseil scientifique et approbation du conseil d'administration ». Ils peuvent se voir confier des missions nationales d'animation et de coordination de la recherche au-delà du seul CNRS. Les comités de programmes sont supprimés dans le décret. Ce sont les outils d'une véritable politique de recherche transversale qui disparaissent.

Ce décret retire toute prérogative au CNRS en matière d'évaluation, ce mot étant retiré de la définition des missions du CNRS (cf. article 2). Le projet de texte confie un rôle déterminant à l'AERES –au fonctionnement opaque et technocratique- dans les évaluations, notamment pour la création, le renouvellement ou la suppression des unités (cf. article 17).

C'est le seul président du centre qui définira l'organisation et le fonctionnement de chaque institut, nommera le directeur... et plus de la moitié des membres du conseil scientifique de chaque institut (article 20), les autres étant élus au second degré ! Le rôle du Conseil Scientifique des instituts se limite à « assister par ses avis et ses recommandations le directeur de l'institut de manière prospective sur la pertinence et l'opportunité des projets et activités de l'institut ». Les pouvoirs du président sont augmentés, puisqu'il peut cumuler les fonctions de directeur général (article 4) et est accompagné de directeurs généraux délégués. Le SNESUP condamne un mode de fonctionnement aux antipodes de la collégialité et de la démocratie !

Ce projet du gouvernement est inacceptable. Il met en œuvre le démantèlement du CNRS que le SNESUP dénonce. Il refuse de prendre en compte la richesse de l'activité scientifique du CNRS et de développer les coopérations universités/organismes. Le SNESUP demande au gouvernement le retrait de l'ordre du jour du CTP de ce décret. Il appelle la communauté universitaire et scientifique à intervenir contre ce nouveau passage en force du gouvernement et prend tous les contacts intersyndicaux nécessaires.

SAMEDI 13 JUIN 2009, TOUS ENSEMBLE, A PARIS ET EN REGIONS PARTICIPONS AUX MANIFESTATIONS INTERPROFESSIONNELLES

FORMATION DES ENSEIGNANTS : BOYCOTT DU CSFPE

Les organisations syndicales de fonctionnaires CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa ne siégeront pas au Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat le 12 juin dont l'essentiel de l'ordre du jour est consacré à l'examen des décrets sur la mastérisation des personnels enseignants et d'éducation. Cette décision fait suite au vœu voté à l'unanimité des organisations syndicales lors de la section syndicale du CSFPE le 2 juin et demandant le retrait de ces textes de portée statutaire de l'ordre du jour. Elles renouvellent expressément cette exigence.

Le dispositif prévu en l'état ne permettra pas aux futurs enseignants de bénéficier d'une véritable formation professionnelle et universitaire.

En proposant l'étude des décrets à cette date du 12 juin 2009, le gouvernement a préjugé des conclusions des travaux de la

commission Marois-Filâtre et des groupes de travail qui se réunissent en cette période.

Les organisations syndicales et les différents acteurs liés à cette réflexion n'ont cessé de demander du temps afin de mener un véritable débat dans la sérénité et obtenir des résultats satisfaisants pour tous et permettant une véritable amélioration de la formation des enseignants et CPE. Le gouvernement en voulant précipiter les événements fait fi de la concertation qu'il a lui même décidée et dès lors porte l'entière responsabilité de l'échec de ces discussions.

Aujourd'hui, les organisations syndicales de fonctionnaires : CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires, Unsa demandent au gouvernement de les écouter afin de prendre en compte leurs exigences.

Session synchronisée des postes, Attention ! Une fois les résultats publiés sur Galaxie, les délais sont très brefs.

« Les candidats aux postes de la session synchronisée doivent impérativement prendre connaissance de leurs résultats et exprimer leurs vœux d'affectation (quel que soit leur rang) dans l'application GALAXIE

(<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22713/galaxie-portail-des-candidats-qualification-recrutement.html>)

entre le 18 juin, 10 heures, heure de Paris et le 26 juin, 16 heures, heure de Paris ».

Sur le site du SNESUP : www.snesup.fr

Communiqué de presse du SNESUP-FSU : arrêt immédiat des poursuites engagées à l'encontre de Vincent Geisser

<http://www.snesup.fr/Le-Snesup/L-actualite-du-SUP?aid=4208&ptid=5>

Motion adoptée par l'assemblée générale de la CP-CNU : repousser l'évaluation quadriennale à la prochaine mandature

<http://www.snesup.fr/Votre-metier?aid=4209&ptid=10&cid=3693>